



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

**Arrêté du 6 décembre 2016 relatif à la composition du jury d'examen du brevet
professionnel option « agro-équipements - conduite et maintenance des matériels »
pour la session 2017**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII.
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole.
- Vu l'arrêté du 22/02/2011, portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel option agro-équipements, conduite et maintenance des matériels.
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.

Arrête

Article 1 : Il est créé un jury du brevet professionnel agro-équipements, conduite et maintenance des matériels, mis en œuvre par l'EPLEFPA Jules Rieffel de Saint Herblain – CFA, site de Nozay.

Article 2 : Le jury est composé comme suit :

Président : Hubert POTTIER – CFA Laval

Formateurs : Titulaire : Samuel HUREL – CFPPA Le Mans
Titulaire : Marc GAUCHER – Agrilia Formation – Les Trinottières

Professionnels : Titulaire : Jean-René CHAILLOU – 125 La chauffetière – 44850 LIGNE
Titulaire : Michel CERCLERON – La raterie – 44320 ST PERE EN RETZ
Suppléant : Jean-Luc FOURNY – 9 rue chapelle vincent – 44520 Moisdon la Rivière

Article 3 : Le jury est compétent pour la session de formation 2016/2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 6 décembre 2016

**P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement**



François CHAVENON-VERLHAC